Nations Unies A/53/764

Assemblée générale

Distr. générale
21 décembre 1998
Français
Original: anglais

Cinquante-troisième session
Point 138 de l'ordre du jour
Financement de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine

Financement de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine

Rapport du Secrétaire général

Résumé

On trouvera dans le présent document le rapport sur l'exécution du budget de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998. Par sa résolution 51/152 B du 13 juin 1997, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 178 880 900 dollars (montant net : 170 269 700 dollars) aux fins du fonctionnement de la Mission pendant la période en question. Par ailleurs, le montant brut de 10 608 000 dollars (montant net : 9 987 600 dollars) que l'Assemblée avait autorisé le Secrétaire général à engager, dans sa décision 52/437 du 18 décembre 1997, n'a pas été utilisé.

Les dépenses engagées au cours de la période se sont élevées à un total brut de 157 128 000 dollars (montant net : 150 745 100 dollars), le solde inutilisé s'élevant à un montant brut de 21 752 900 dollars (montant net : 19 524 600 dollars).

Le solde inutilisé enregistré résulte du fait qu'en ce qui concerne le personnel civil certains postes sont restés vacants, de l'acquisition de véhicules dans le cadre d'une commande globale, de l'absence d'appui héliporté et de l'obtention de fournitures par prélèvements sur le stock excédentaire de l'ONU.

Les mesures que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la Mission sont énoncées au paragraphe 15 du présent rapport et comprennent a) une décision concernant l'affectation du solde inutilisé d'un montant brut de 21 752 900 dollars (montant net : 19 524 600 dollars) pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998 et b) une décision tendant à ne pas ouvrir, ni mettre en recouvrement auprès des États Membres, le crédit d'un montant brut de 10 608 000 dollars (montant net : 9 987 600 dollars) qu'elle avait autorisé par sa décision 52/437.

98-40141 (F) 080199 120199

Table des matières

		Paragraphes	*Page*
I.	Introduction	1–6	3
II.	Exécution du budget	7–12	4
III.	Rapport sur l'exécution du budget de la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998	13–14	5
IV.	Mesures que l'Assemblée générale est appelée à prendre à sa cinquante-troisième session	15	6
Annexes			
I.	Exécution du budget de la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998 : tableau récapitulatif		7
II.	Renseignements supplémentaires sur les principaux écarts		9
III.	Déploiement prévu et déploiement effectif du personnel militaire et civil (période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998)		13
IV.	Montants répartis et dépenses effectives (période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998)		15

I. Introduction

1. Par sa résolution 1035 (1995) du 21 décembre 1995, le Conseil de sécurité a créé une force de police des Nations Unies portant le nom de Groupe international de police (GIP), chargée des tâches énoncées à l'annexe II de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine (l'Accord et ses annexes, appelés collectivement «Accord de paix», ont été publiés sous les cotes A/50/790-S/1995/999, annexe), ainsi qu'un bureau civil des Nations Unies chargé de s'acquitter des responsabilités énoncées dans le rapport du Secrétaire général en date du 13 décembre 1995 (S/1995/1031). Ces deux composantes constituent la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH).

2. Le déploiement d'observateurs militaires des Nations Unies dans la péninsule de Prevlaka a été initialement autorisé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 779 (1992) du 6 octobre 1992. Bien qu'il s'agisse d'une mission indépendante, la Mission d'observation des Nations Unies à Prevlaka (MONUP) est considérée, à des fins administratives et budgétaires, comme faisant partie de la MINUBH.

3. Le budget de fonctionnement de la MINUBH pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998, qui a été présenté dans le rapport du Secrétaire général en date du 15 mai 1997 (A/51/519/Add.4), s'élevait à un montant brut de 178 527 600 dollars (montant net : 169 916 400 dollars). Le budget devait permettre de financer un maximum de 28 observateurs militaires, de 5 officiers de liaison, de 1 907 policiers civils, de 382 fonctionnaires internationaux et de 1 083 agents locaux. Au paragraphe 8 de son rapport en date du 28 mai 1997 (A/51/910), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) a recommandé à l'Assemblée générale d'ouvrir un crédit d'un montant brut de 172 millions de dollars pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998.

4. Par sa résolution 51/152 B du 13 juin 1997, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 178 880 900 dollars (montant net : 170 269 700 dollars) pour le fonctionnement de la MINUBH dans la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998, ce crédit comprenant un montant de 6 880 900 dollars au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. Ce montant a été mis en recouvrement auprès des États Membres.

5. Dans son rapport ultérieur, daté du 31 juillet 1997 (A/51/519/Add.5 et Corr.1), le Secrétaire général a présenté les ressources supplémentaires nécessaires pour augmenter les effectifs de la MINUBH de 120 policiers civils comme l'y avait autorisé le Conseil de sécurité dans sa résolution 1107 (1997) du 16 mai 1997 et pour transférer du siège des Forces de paix des Nations Unies à la MINUBH la responsabilité des services centraux d'appui fournis aux opérations dans l'ex-Yougoslavie à compter du 1er juillet 1997, soit un montant brut de 10 608 000 dollars (montant net : 9 987 600 dollars). Par sa décision 52/437 du 18 décembre 1997, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant brut maximum de 10 608 000 dollars (montant net : 9 987 600 dollars), en sus du crédit qu'elle avait déjà ouvert dans sa résolution 51/152 B. Ce montant n'a pas été mis en recouvrement auprès des États Membres.

6. En raison du nombre élevé de postes vacants au titre du personnel civil et des retards intervenus dans le déploiement des 120 policiers civils supplémentaires autorisés par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1107 (1997), les ressources supplémentaires autorisées par l'Assemblée dans sa décision 52/437 n'ont pas été utilisées.

II. Exécution du budget

7. Des informations concernant les activités de la MINUBH et celles de l'ONU dans la région au cours de la période considérée figurent dans les rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité en date du 8 septembre 1997 (S/1997/694), du 10 décembre 1997 (S/1997/966), du 12 mars 1998 (S/1998/227 et Corr.1), et du 10 juin 1998 (S/1998/491).

8. Des informations sur la situation dans la zone de responsabilité de la MONUP au cours de la période considérée figurent dans les rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité en date du 1er juillet 1997 (S/1997/506), du 30 décembre 1997 (S/1997/1019) et du 26 juin 1998 (S/1998/578).

9. Au cours de la période considérée, la Mission s'est vu confier les responsabilités supplémentaires découlant des résolutions du Conseil de sécurité 1103 (1997) du 31 mars 1997, 1107 (1997) et 1168 (1998) du 21 mai 1998 en ce qui concerne le rôle du GIP à Brcko, les enquêtes sur les violations des droits de l'homme commises par la police des autorités locales en Bosnie-Herzégovine et la création de groupes de formation spécialisée. Le GIP a été renforcé par l'adjonction de 336 policiers, ses effectifs passant de 1 721 à 2 057 policiers. Toutefois, le déploiement des 30 policiers supplémentaires autorisé dans la résolution 1168 (1998) du Conseil de sécurité n'a pas eu lieu au cours de la période considérée et, en conséquence, n'a pas eu d'incidences sur le budget. En outre, la responsabilité des services centraux d'appui fournis aux opérations dans l'ex-Yougoslavie a été confiée à la MINUBH à compter du 1er juillet 1997.

10. Enfin, en raison des responsabilités supplémentaires mentionnées ci-dessus, les effectifs civils autorisés de la MINUBH ont été augmentés de 349 postes, pour passer de 1 287 à 1 636 au cours de la période considérée. Le parc automobile ainsi que le matériel de transmissions et autre ont également été augmentés.

11. Les écarts observés entre les dépenses prévues et les dépenses effectives sont essentiellement imputables aux facteurs ci-après :

a) En ce qui concerne le personnel international, le pourcentage de postes vacants a été de 15 % en moyenne. Un certain nombre de mesures ont été prises pour résoudre les difficultés de recrutement rencontrées au cours de cette période. Il convient de citer notamment l'introduction d'un rapport d'activité du personnel en avril 1998, qui avait pour objet d'améliorer la communication des données relatives au personnel par les missions sur le terrain au Siège afin que celui-ci puisse mieux coordonner les besoins en personnel entre les diverses missions;

b) L'acquisition de véhicules dans le cadre d'une commande globale a permis d'acquérir des véhicules à un coût moindre que le coût standard utilisé dans le budget;

c) Il a été mis fin aux opérations héliportées après qu'un hélicoptère MI-8 s'est écrasé en 1997. Pour cette raison, les dépenses au titre de l'affrètement d'hélicoptères, du carburant, de l'indemnité de subsistance des équipages, des services et du matériel de contrôle de la circulation aérienne, et d'autres dépenses, notamment au titre de la remise en état des aires de manoeuvre d'hélicoptères, ont été considérablement inférieures aux prévisions;

d) La possibilité de prélever des fournitures sur le stock excédentaire de l'ONU a réduit la nécessité de procéder à de nouveaux achats.

12. En raison des facteurs susmentionnés, la Mission a été en mesure de financer l'expansion, comme signalé dans le document A/51/519/Add.5 et Corr.1 à l'aide des ressources que l'Assemblée générale avait autorisées dans sa résolution 51/152 B.

III. Rapport sur l'exécution du budget de la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998

13. Comme il est indiqué dans le tableau 1 ci-dessous, un crédit d'un montant brut de 178 880 900 dollars (montant net : 170 269 700 dollars) a été ouvert au titre du fonctionnement de la MINUBH pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998. Les dépenses effectivement engagées se sont élevées à un montant brut de 157 128 000 dollars (montant net : 150 745 100 dollars), dont un montant de 16 198 000 dollars au titre d'engagements non réglés. Le solde inutilisé d'un montant brut de 21 752 900 dollars (montant net : 19 524 600 dollars) représente, en chiffres bruts, environ 12 % du crédit ouvert. On trouvera à l'annexe I du présent rapport des informations sur l'exécution du budget de la période considérée par rubrique budgétaire, des renseignements complémentaires sur les principaux écarts figurant à l'annexe II. On trouvera à l'annexe IV un graphique faisant apparaître les montants répartis et les dépenses effectives par grande catégorie budgétaire.

Tableau 1
Montants répartis et dépenses effectives
(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	*Montants répartis*	*Dépenses effectives*[a]	*Écart*
Personnel militaire	2 013,4	1 906,6	106,8
Personnel civil	125 518,2	114 548,7	10 969,8
Dépenses opérationnelles	35 445,2	24 589,5	10 855,7
Autres programmes	412,0	234,7	177,3
Base de soutien logistique des Nations Unies (Brindisi)	–	2 585,0	(2 585,0)
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	6 880,9	6 880,9	–
Contributions du personnel	8 611,2	6 382,9	2 228,3
Total	**178 880,9**	**157 128,0**	**21 752,9**
Recettes provenant des contributions du personnel	8 611,2	(6 382,9)	(2 228,3)
Contributions volontaires en nature budgétisées	–	–	–
Total net	**170 269,7**	**150 745,1**	**19 524,6**
Contributions volontaires en nature non budgétisées	–	–	–
Total des ressources	**170 269,7**	**150 745,1**	**19 524,6**

[a] Dont un montant de 16 198 000 dollars correspondant à des engagements non réglés.

14. On trouvera présentées dans le tableau 2 et, de façon plus détaillée, dans l'annexe III, des informations sur le déploiement des observateurs militaires et du personnel civil au cours de la période considérée.

Tableau 2
Personnel militaire et civil : effectifs autorisés, postes pourvus et pourcentage de postes vacants au cours de la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998

Catégorie de personnel	*Effectifs autorisés*	*Effectifs prévus*	*Effectifs déployés (moyenne)*	*Pourcentage de postes vacants (sur la base des effectifs prévus)*
Observateurs militaires	33	33	30	9,1
Contingents	–	–	–	–
Police civile	2 057	1 812	1 975	-9,0
Personnel international	398	363	308	15,2
Personnel local	1 238	1 029	1 148	-11,6
Volontaires des Nations Unies	–	–	–	–

IV. Mesures que l'Assemblée générale est appelée à prendre à sa cinquante-troisième session

15. Les mesures que l'Assemblée générale est appelée à prendre concernant le financement de la MINUBH, y compris la MONUP, sont les suivantes :

a) Décider de l'affectation du solde inutilisé d'un montant brut de 21 752 900 dollars (montant net : 19 524 600 dollars) pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998;

b) Décider de ne pas ouvrir, ni de remettre en recouvrement auprès des États Membres, le crédit d'un montant brut de 10 608 000 dollars (montant net : 9 987 600 dollars) qu'elle avait autorisé par sa décision 52/437.

Annexe I

Exécution du budget de la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998 : tableau récapitulatif

(En milliers de dollars des États-Unis)

		(1)	*(2)*	*(3)*	*(4) = (1-3)*
		Montants répartis[a]	*Dépenses non renouvelables*	*Montant total des dépenses (y compris les dépenses non renouvelables)*	*Écart*
I.	**Personnel militaire**				
	1. Observateurs militaires	1 237,4	–	1 130,6	106,8
	2. Contingents	–	–	–	–
	3. Autres dépenses afférentes au personnel militaire				
	a) Matériel appartenant aux contingents	–	–	–	–
	b) Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	776,0	–	776,0	–
	Total partiel (rubrique 3)	**776,0**	**–**	**776,0**	**–**
	Total (catégorie I)	**2 013,4**	**–**	**1 906,6**	**106,8**
II.	**Personnel civil**				
	1. Police civile	67 618,2	–	70 914,3	(3 296,1)
	2. Personnel international et personnel local	57 900,0	–	43 634,1	14 265,9
	3. Personnel contractuel international	–	–	–	–
	4. Volontaires des Nations Unies	–	–	–	–
	5. Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–
	6. Observateurs électoraux civils	–	–	–	–
	Total (catégorie II)	**125 518,2**	**–**	**114 548,4**	**10 969,8**
III.	**Dépenses opérationnelles**				
	1. Locaux/hébergement	5 370,6	470,5	4 274,4	1 096,2
	2. Remise en état des infrastructures	100,0	38,1	38,1	61,9
	3. Transports	17 587,1	6 940,5	10 038,3	7 548,8
	4. Opérations aériennes	3 384,3	–	1 372,6	2 011,7
	5. Opérations navales	–	–	–	–
	6. Transmissions	4 732,6	1 251,8	4 254,5	478,1
	7. Matériel divers	1 009,5	768,0	1 037,5	(28,0)
	8. Fournitures et services	3 111,1	–	3 424,2	(313,1)
	9. Fret aérien et de surface				
	a) Transport du matériel appartenant aux contingents	–	–	–	–
	b) Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées	150,0	–	149,9	0,1
	Total partiel (rubrique 9)	**150,0**	**–**	**149,9**	**0,1**
	Total (catégorie III)	**35 445,2**	**9 468,9**	**24 589,5**	**10 855,7**

		(1)	(2)	(3)	(4) = (1-3)
		Montants répartis[a]	*Dépenses non renouvelables*	*Montant total des dépenses (y compris les dépenses non renouvelables)*	*Écart*
IV.	**Autres programmes**				
	1. Fournitures et services liés aux élections	–	–	–	–
	2. Programmes d'information	200,0	1,0	106,6	93,4
	3. Programmes de formation	212,0	–	128,1	83,9
	4. Programmes de déminage	–	–	–	–
	5. Aide au désarmement et à la démobilisation	–	–	–	–
	Total (catégorie IV)	**412,0**	**1,0**	**234,7**	**177,3**
V.	**Base de soutien logistique des Nations Unies (Brindisi)**	**–**	**2 585,0**	**2 585,0**	**(2 585,0)**
VI.	**Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix**	**6 880,9**	**–**	**6 880,9**	**–**
VII.	**Contributions du personnel**	**8 611,2**	**–**	**6 382,9**	**2 228,3**
	Total (catégories I à VII)	**178 880,9**	**12 054,9**	**157 128,0**	**21 752,9**
VIII.	**Recettes provenant des contributions du personnel**	**(8 611,2)**	**–**	**(6 382,9)**	**(2 228,3)**
IX.	**Contributions volontaires en nature budgétisées**	**–**	**–**	**–**	**–**
	Total (catégories VIII et IX)	**(8 611,2)**	**–**	**(6 382,9)**	**(2 228,3)**
	Total brut	178 880,9	12 054,9	157 128,0	21 752,9
	Total net	170 269,7	12 054,9	150 745,1	19 524,6
X.	**Contributions en nature non budgétisées**	**–**	**–**	**–**	**–**
	Total des ressources	**170 269,7**	**12 054,9**	**150 745,1**	**19 524,6**

[a] Ces montants correspondent aux crédits ouverts par l'Assemblée générale dans sa résolution 51/152 B. Ils ne comprennent pas les dépenses d'un montant brut de 10 608 000 dollars (montant net : 9 987 600 dollars) que l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à engager dans sa décision 52/437.

Annexe II

Renseignements supplémentaires sur les principaux écarts

Personnel militaire

Montant réparti : 2 013 400 $; *dépenses* : 1 906 600 $; *écart* : 106 800 $

1. Le montant prévu au titre des observateurs militaires avait été calculé sur la base d'un effectif total de 396 observateurs. Les observateurs effectivement déployés ont représenté au total 364 mois-observateur, ce qui a donné lieu à un solde inutilisé au titre de l'indemnité de subsistance (missions). Ces économies ont en partie été contrebalancées par des dépenses, par voyage (1 700 dollars), plus élevées que celles prévues au budget (1 500 dollars). Il a été tenu compte de l'augmentation des dépenses dans le budget de la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999.

Personnel civil

Montant réparti : 125 518 200 $; dépenses : 114 548 400 $; écart : 10 969 800 $

2. Le solde inutilisé (10 969 800 dollars) au titre de cette rubrique résulte du fait que les dépenses au titre du personnel international et du personnel local ont été moins élevées que prévu, soit 14 265 900 dollars, montant qui a été en partie contrebalancé par des dépenses supplémentaires au titre de la police civile (3 269 100 dollars).

Police civile

Montant réparti : 67 618 200 $; dépenses : 70 914 300 $; écart : (3 296 100 $)

3. Les dépenses supplémentaires (3 296 100 dollars) au titre de cette rubrique résultent du fait que les policiers effectivement déployés (23 792 mois-policier) ont été plus nombreux qu'initialement prévu (21 744 mois-policier). L'écart est imputable à deux facteurs : a) le montant réparti résulte de l'application du coefficient de déploiement différé de 5 % recommandé par le CCQAB au paragraphe 48 de son rapport du 14 avril 1997 (A/51/872) et b) les dépenses résultant de l'adjonction de 120 policiers civils à la MINUBH autorisée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1107 (1997) ont été financées à l'aide des ressources approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 51/152 B, comme cela est expliqué aux paragraphes 11 et 12 du corps du rapport.

Personnel international et personnel local

Montant réparti : 57 900 000 $; *dépenses* : 43 634 100 $; *écart* : 14 265 900 $

4. Le solde inutilisé (14 265 900 dollars) enregistré à cette rubrique résulte essentiellement du fait que, en ce qui concerne le personnel international, le pourcentage de postes vacants a été en moyenne de 15 %. Alors que le montant réparti a été calculé sur la base de 4 356 mois-personne, le personnel effectivement déployé a représenté 3 691 mois-personne. En outre, bien que, pour calculer le montant réparti, il ait été tenu compte du fait que les administrateurs expressément nommés pour la mission n'avaient pas droit à une indemnité de poste, des économies ont également été réalisées au titre des traitements du personnel international du fait que bon nombre d'agents du Service mobile ont été expressément recrutés pour la mission. Les dépenses communes de personnel ont également été de loin inférieures aux coûts standard en raison du nombre important de personnes expressément recrutées pour

la mission. C'est pourquoi, dans le budget pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000, qui est en cours d'établissement, les coûts standard sont réduits en conséquence.

5. Les économies mentionnées au paragraphe qui précède ont été en partie contrebalancées par des dépenses supplémentaires au titre des traitements du personnel local et des autres frais de voyage. La plupart des 153 postes d'agent local prévus dans le document A/51/519/Add.5 et Corr.1 au titre des services centraux d'appui et des activités liées aux droits de l'homme autorisés par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1107 (1997) ont été pourvus au cours de la période considérée et les dépenses correspondantes ont été financées à l'aide des crédits ouverts, comme cela est expliqué aux paragraphes 11 et 12 du présent rapport. Certains frais de voyage n'étaient pas prévus au moment de l'établissement du budget : ceux des hauts fonctionnaires ayant participé à la Conférence sur la mise en oeuvre de la paix, les frais de participation aux réunions sur la liquidation des avoirs et le système de contrôle des avoirs sur le terrain, les frais de déplacement du personnel technique à Brindisi, le paiement des repas et de l'allocation logement aux assistants linguistiques recrutés localement appelés à séjourner en dehors de leur lieu d'affectation normal pendant plus de 10 heures et les dépenses au titre des missions d'évaluation des membres de l'équipe de sélection des membres du GIP au Siège.

Dépenses opérationnelles

Montant réparti : 35 445 200 $; *dépenses* : 24 589 500 $; *écart* : 10 855 700 $

6. Le solde inutilisé (10 855 700 dollars) enregistré à cette rubrique résulte du fait que les dépenses ont été moins élevées que prévu (11 196 800 dollars) au titre des locaux/hébergement (1 096 200 dollars), de la remise en état des infrastructures (61 900 dollars), des transports (7 548 800 dollars), des opérations aériennes (2 011 700 dollars), de transmissions (478 100 dollars) et du fret aérien et de surface (100 dollars), ces économies ayant été en partie contrebalancées par des dépenses supplémentaires (341 100 dollars) au titre du matériel divers (28 000 dollars) et des fournitures et services (313 100 dollars).

Locaux/hébergement

Montant réparti : 5 370 600 $; *dépenses* : 4 274 400 $; *écart* : 1 096 200 $

7. Le solde inutilisé enregistré à cette rubrique résulte du fait que le Centre international de presse a été réinstallé dans des locaux à loyer gratuit au début de 1998, que les taux de change favorables ont eu pour effet de réduire les dépenses de loyer, que, dans bon nombre de cas, les services entretien, l'eau et le gaz étaient inclus dans les loyers mensuels et que les améliorations apportées au réseau commercial de transport de force ont eu pour effet de diminuer la nécessité de disposer de groupes électrogènes. À ce propos, les ressources prévues au titre des services collectifs de distribution et des services d'entretien ont été réduites dans le budget de la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999.

Remise en état des infrastructures

Montant réparti : 100 000 $; *dépenses* : 38 100 $; *écart* : 61 900 $

8. Le solde inutilisé au titre de la remise en état des infrastructures résulte de l'annulation des travaux d'amélioration des aires de manoeuvre d'hélicoptères, aucun appui héliporté n'ayant été fourni à la MINUBH après l'accident de l'hélicoptère MI-8 en septembre 1997 et l'annulation de certains travaux de construction routière.

Transports

Montant réparti : 17 587 100 $; *dépenses* : 10 038 300 $; *écart* : 7 548 800 $

9. Le solde inutilisé (7 548 800 dollars) enregistré à cette rubrique concerne essentiellement l'achat de véhicules et de pièces de rechange. Les économies réalisées au titre de l'achat de véhicules résultent de plusieurs facteurs : a) l'achat de 18 jeeps légères de moins que prévu; b) un coût unitaire par véhicule (14 500 dollars) moins élevé que le coût standard (20 000 dollars) pour 460 jeeps achetées dans le cadre d'une commande globale; et c) l'utilisation de sept véhicules blindés prélevés sur le stock excédentaire de l'ONU. En outre, le fait qu'un moins grand nombre de véhicules que prévu a été déployé et que des pièces détachées ont pu être prélevées sur le stock excédentaire ou sur des véhicules destinés à la casse a considérablement réduit les besoins en pièces de rechange, en réparations et en entretien. Dans le budget pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000, qui est en cours d'établissement, les coûts standard ont été réduits pour les pièces de rechange, de réparation et d'entretien.

Opérations aériennes

Montant réparti : 3 384 300 $; *dépenses* : 1 372 600 $; *écart* : 2 011 700 $

10. Le solde inutilisé au titre des opérations aériennes résulte essentiellement de l'arrêt des opérations héliportées à la suite de l'accident de l'hélicoptère MI-8 en septembre 1997. Les dépenses d'un montant de 89 118 dollars correspondant à 125,1 heures volées jusqu'à cette date ont été financées à l'aide d'un engagement de la période précédente. En outre, les mauvaises conditions climatiques ont limité l'exploitation de l'avion AN-26 qui n'a volé au total que 846 heures contre les 1 200 heures prévues au budget : la combinaison de ces facteurs a réduit la nécessité de verser une indemnité de subsistance aux équipages et d'engager des dépenses au titre des services et du matériel de contrôle de la circulation aérienne. Enfin, l'aéroport de Sarajevo étant resté sous le contrôle de la Force de stabilisation (SFOR), aucun droit d'atterrissage n'a dû être acquitté.

Transmissions

Montant réparti : 4 732 600 $; *dépenses* : 4 254 500 $; *écart* : 478 100 $

11. Le solde inutilisé (478 100 dollars) enregistré à cette rubrique résulte du fait que les frais de la location d'un transpondeur ont été partagés avec la SFOR. Ces économies ont été en partie contrebalancées par les dépenses au titre du matériel de transmissions et des pièces de rechange prévues dans le document A/51/519/Add.5 et Corr.1 concernant la fourniture de services centraux d'appui et les activités relatives aux droits de l'homme autorisées par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1107 (1997), ainsi que la remise en état du réseau de télécommunications et son expansion jusqu'à Brcko, Bihac, la caserne Tito et quelques postes du GIT.

Matériel divers

Montant réparti : 1 009 500 $; *dépenses* : 1 037 500 $; *écart* : (28 000 $)

12. Les dépenses supplémentaires engagées au titre de cette rubrique (28 000 dollars) résultent essentiellement du fait que du matériel de bureau a été acheté au prix coûtant plutôt que de le prélever sur le stock excédentaire de l'ONU comme initialement prévu. En outre, des dépenses supplémentaires ont dû être engagées au titre du matériel informatique dans le cadre de l'expansion de la MINUBH, comme signalé dans le document A/51/519/Add.5 et Corr.1, et pour remplacer du matériel réformé.

Fournitures et services

Montant réparti : 3 111 100 $; *dépenses* : 3 424 200 $; *écart* : 313 100 $

13. Les dépenses supplémentaires (313 300 dollars) engagées à ce titre représentent le résultat net des dépenses supplémentaires d'un montant de 961 400 dollars au titre des services divers, montant compensé en partie par le solde inutilisé de 648 300 dollars enregistré au titre des fournitures diverses. Les dépenses supplémentaires au titre des services divers résultent du fait qu'il a fallu recruter des mécaniciens, des ouvriers du bâtiment, des nettoyeurs et des agents de sécurité au titre des contrats de louage de services parce que des entrepreneurs qualifiés n'étaient pas disponibles sur place, ainsi que des pertes de change. Le solde inutilisé au titre des fournitures diverses résulte essentiellement du fait que des fournitures ont pu être prélevées sur le stock excédentaire de l'ONU.

Autres programmes

Montant réparti : 412 000 $; *dépenses* : 234 700 $; *écart* : 177 300 $

14. Le solde inutilisé enregistré au titre de cette rubrique résulte du fait que les projets d'information et stages de formation prévus n'ont pas tous été organisés, ce qui a permis d'économiser 93 400 dollars et 83 900 dollars, respectivement, au titre de ces deux rubriques.

Base de soutien logistique des Nations Unies (Brindisi)

Montant réparti : néant; *dépenses* : 2 585 000 $; *écart* : (2 585 000 $)

15. Les dépenses d'un montant de 2 585 000 dollars correspondent à la quote-part de la Mission dans les frais de fonctionnement de la Base pendant la période considérée, conformément à la résolution 52/1 A de l'Assemblée générale, en date du 15 octobre 1997.

Contributions du personnel

Montant réparti : 8 611 200 $; *dépenses* : 6 382 900 $; *écart* : (2 228 300 $)

16. Le solde inutilisé d'un montant de 2 228 300 dollars résulte du fait que des postes de fonctionnaire international sont restés vacants.

Recettes provenant des contributions du personnel

Montant réparti : (8 611 200 $); *dépenses* : (6 382 900 $); *écart* : (2 228 300 $)

17. Ce montant découle par définition du précédent (voir par. 16).

Annexe III

Déploiement prévu et déploiement effectif du personnel militaire et civil (période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998)

1. Observateurs militaires

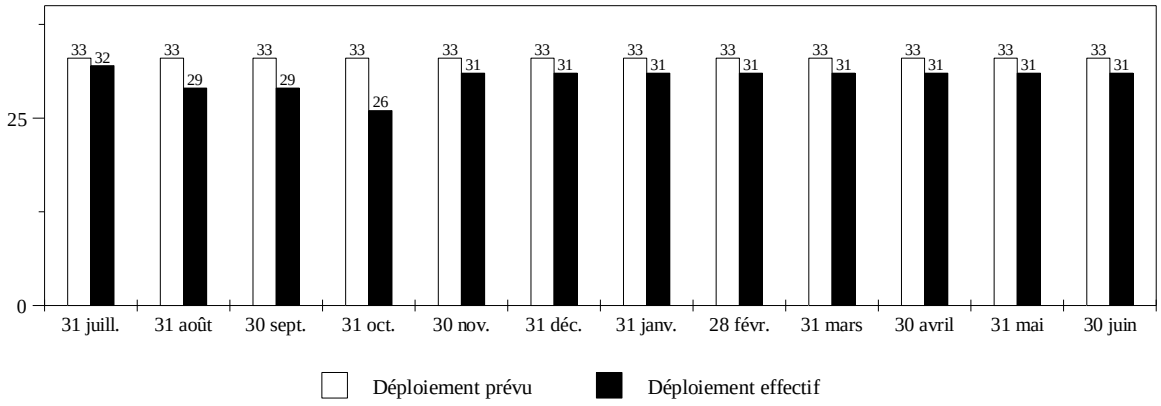

2. Police civile

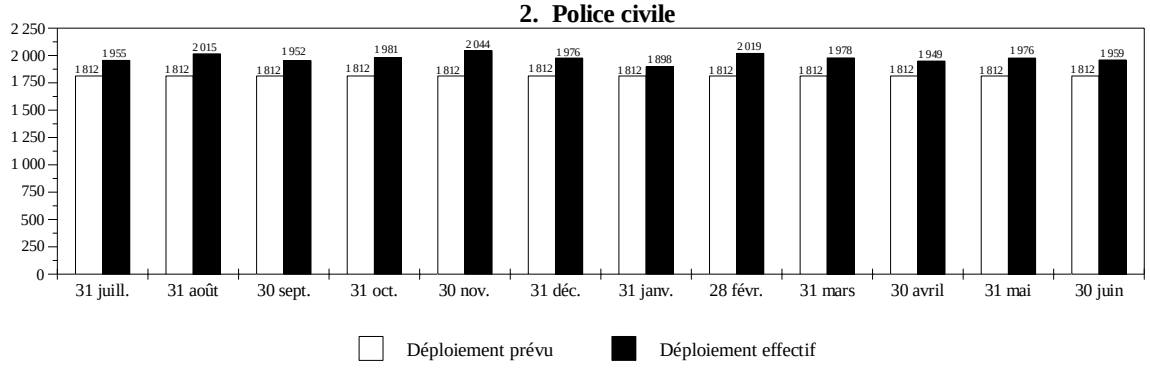

3. Personnel international

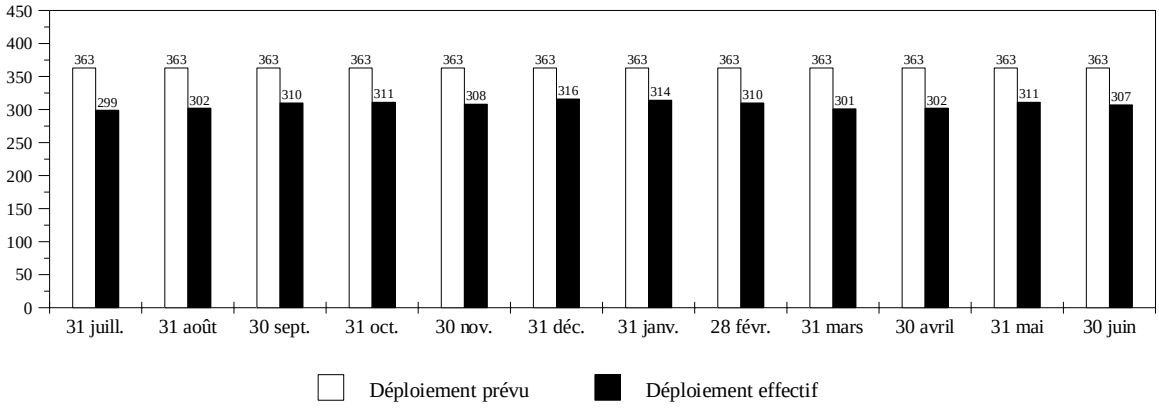

4. Personnel local

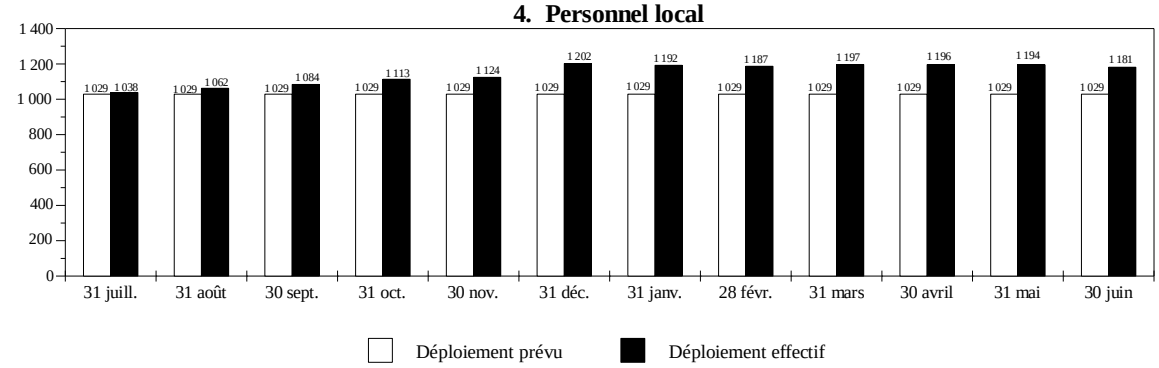

Annexe IV
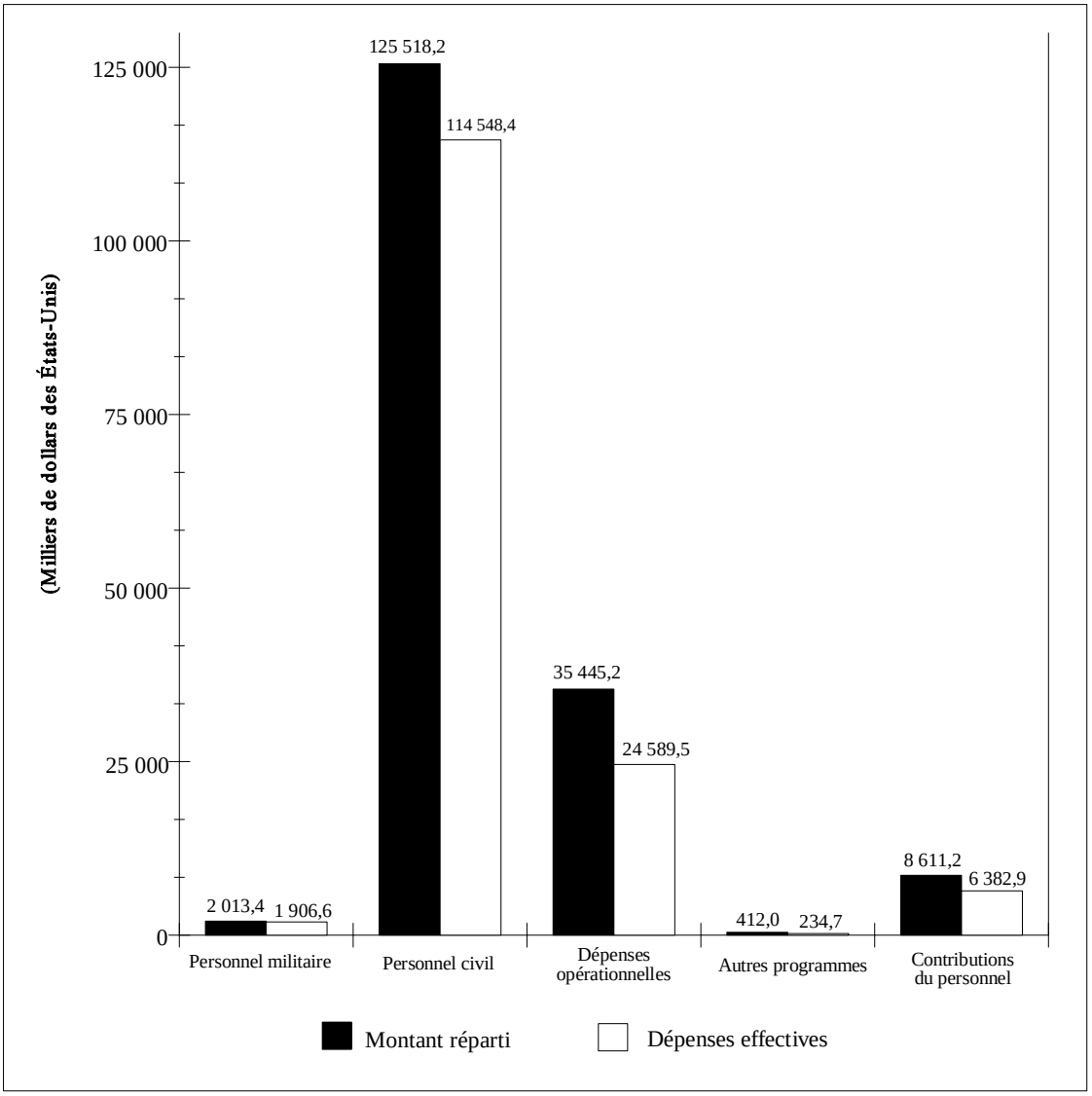
Montant réparti et dépenses effectives (période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998)